

La lettre de votre député.

Supplément à Action-Socialiste n° 52

N° CPPAP 56727

48, Bd A.-Martin - ORLÉANS

Dir. publication : R. BLONDEL

1984

En cette période de début d'année, je voudrais d'abord souhaiter à chacune et à chacun une heureuse année 1984.

Je formulerai simplement le vœu que 1984 soit marquée par davantage de tolérance et de compréhension.

Vous me direz peut être que c'est un vœu pieux.

Il suffit en effet de suivre notre vie politique pour constater que le débat d'idées cède souvent le pas à l'invective. Il suffit de lire le journal pour savoir que l'intolérance, le refus de l'autre, et le racisme tout court sont des réalités quotidiennes.

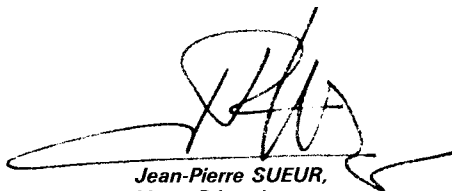
L'histoire montre que ces phénomènes sont avivés dans les périodes de difficulté économique.

Cela doit renforcer encore notre volonté de surmonter ces difficultés.

La plupart des mesures prises depuis de nombreux mois vont dans ce sens. Il s'agit de maîtriser l'économie, de réduire l'inflation, de moderniser notre industrie, de former les jeunes pour les préparer aux emplois qualifiés de demain. Ces mesures demandent la participation de tous. Elles vont dans le sens du bien commun.

Mais l'économie, pour importante qu'elle soit, n'est pas tout.

Et c'est notre société toute entière qui doit choisir en 1984 la tolérance et la solidarité.



Jean-Pierre SUEUR,
Votre Député.



INTERVENTIONS

Nous récapitulons
ci-dessous un certain nombre
d'interventions de J.-P. SUEUR
auprès des membres
du gouvernement
...parmi beaucoup d'autres

AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE

- Pour lui demander que la France ratifie au sein de l'Organisation des Nations Unies un projet qui a pour but de s'assurer que la convention contre la torture sera véritablement appliquée.
- Pour attirer son attention sur la nécessité d'inscrire des travaux relatifs aux économies d'énergie dans la seconde tranche du Fonds Spécial de Grand Travaux. M. MAUROY a répondu que deux milliards seraient affectés à ces travaux.
- Au sujet des préoccupations de l'Union des Associations Familiales du Loiret. M. MAUROY a notamment répondu que les prestations de base versées aux familles de 2 et 3 enfants (allocations familiales, complément familial et allocation logement) avaient connu entre mai 1981 et juillet 1983 une augmentation respectivement égale à 22 % et à 16 % du pouvoir d'achat. Il a fait part des projets de réforme présentés par ailleurs dans ce bulletin.
- Au sujet de la réforme du permis moto.

AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

- Pour obtenir les moyens du financement de la future maison de retraite de SAINT-JEAN-DE-BRAYE. M. BEREGOVY est intervenu pour qu'un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations soit attribué, et des crédits sur fonds d'État d'un montant de 1.672.835 F ont été débloqués.
- Pour lui demander que les enfants et les adultes handicapés puissent être exonérés du paiement du forfait journalier. Pour les enfants, cela est maintenant acquis, pour les adultes, une étude est en cours.
- Pour lui faire part des difficultés que rencontraient les personnes inscrites à l'ASSEDIC et ayant atteint l'âge de 60 ans pour obtenir le versement rapide de leur pension : des mesures transitoires ont été prises qui permettront désormais à ces personnes de ne pas connaître d'interruption dans le versement de leurs prestations.
- Au sujet de l'aggravation des conditions de travail des personnels dans un certain nombre de magasins de grande surface, du fait, notamment, de l'ouverture de ces établissements le dimanche. M. BEREGOVY a indiqué que la jurisprudence actuelle de la Cour de Cassation ne permet pas de sanctionner avec la sévérité qui conviendrait l'emploi irrégulier et répété de travailleurs le dimanche. Il envisage de modifier l'article R.260-2 du Code du Travail afin de rendre toute leur force aux pénalités pour récidive.
- Au sujet du faible remboursement des frais dentaires ou de lunetterie par la sécurité sociale.
- Pour lui demander que soient modifiées les règles de prise en charge des frais d'ambulance afin que les personnes qui ne peuvent utiliser un mode de transport collectif pour se rendre dans un hôpital situé dans leur ville de résidence puissent être remboursées des frais qu'elles ont dû engager.
- Pour attirer son attention sur la situation des enfants maltraités et lui demander que des mesures urgentes puissent être prises pour éviter que ne se perpétuent les sévices contre les enfants.
- Pour lui demander que les enfants atteints de mucoviscidose puissent bénéficier d'une carte d'invalidité et que les médicaments qui leur sont nécessaires soient mieux remboursés.
- Pour attirer son attention sur le fait qu'un nombre important d'hôtels ne sont pas accessibles aux handicapés.

LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉ, N^{os} 1 - 2 - 3... 4

Vous avez entre les mains le quatrième numéro de
« La Lettre de votre Député ».

Les trois précédents numéros peuvent vous être
envoyés sur simple demande adressée à J.-P. SUEUR,
Député du Loiret, 48, Bd Alexandre-Martin, 45000
Orléans.

INTERVENTIONS

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

- Pour attirer son attention sur les difficultés de trésorerie qu'entraînent les délais de remboursement des crédits de taxe sur la valeur ajoutée chez les agriculteurs qui s'installent, et notamment, pour les serristes qui engagent d'importants investissements. M. le Ministre des Finances, que M. SUEUR avait également saisi de cette question, a répondu qu'afin de supprimer cet inconvénient, une option était ouverte pour un dépôt trimestriel des déclarations. Les agriculteurs peuvent ainsi, dès la première année de leur activité, obtenir des remboursements à l'issue de chaque trimestre civil.
- Au sujet du seuil de représentativité exigé pour que les organisations syndicales agricoles puissent participer aux commissions des structures et à d'autres organismes départementaux.
- Pour que les arboriculteurs victimes du « feu bactérien » soient équitablement indemnisés.
- Pour attirer son attention sur les problèmes spécifiques que pose le développement de l'Agriculture en Sologne.
- Pour lui demander de régler l'expérimentation scientifique sur les animaux. M. le Ministre a fait savoir qu'à cet égard un projet de décret était à l'étude et que le Conseil des Ministres de la Communauté allait examiner un projet de convention.

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Pour demander la création d'un département « informatique » à l'I.U.T. d'Orléans. Celle-ci est maintenant acquise.
- Au sujet de la situation des internes des hôpitaux de la région sanitaire d'Orléans. M. SAVARY a répondu à M. SUEUR que ces internes « pourront postuler l'équivalence des certificats d'études spéciales dès la présente année universitaire ».
- Sur le statut des personnels techniques chargés, au sein des établissements d'enseignement secondaire de l'entretien du matériel électronique, audiovisuel et informatique. M. SAVARY a notamment répondu à M. SUEUR que son ministère « conduisait actuellement des études sur l'organisation éventuelle d'un entretien et d'un dépannage de premier niveau par des personnels relevant de sa responsabilité ».
- Pour lui demander que le nombre de postes mis au concours externe pour l'entrée à l'École Normale d'Instituteurs dans le Loiret corresponde aux véritables besoins.
- Pour attirer son attention sur l'utilité de développer la formation au secourisme dans les établissements d'enseignement. Le Ministre a répondu que des mesures étaient prises en ce sens, tant auprès des élèves que des enseignants.

AUPRÈS DU MINISTRE DE LA CULTURE

- Pour obtenir une subvention pour le Festival de SULLY-SUR-LOIRE. M. le Préfet, Commissaire de la République de la Région Centre et du Loiret, a informé M. SUEUR de l'attribution d'une subvention de 40.000 F.

AUPRÈS DU MINISTRE CHARGÉ DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES

- Pour attirer son attention sur les disparités existant entre les critères d'aptitude physique subordonnant l'accès aux postes de la fonction publique et ceux définis par certaines entreprises publiques pour postuler à des emplois analogues. Le Ministre a précisé à cet égard que des réformes importantes ont été effectuées ou sont en cours : dans la fonction publique, l'appréciation des aptitudes physiques d'un candidat ne doit plus être donnée que sur son aptitude à remplir les fonctions pour lesquelles il a postulé.

ANCIENS COMBATTANTS

Lors de sa dernière assemblée générale, l'Union Départementale des Associations de Combattants (U.D.A.C.) du Loiret avait demandé que le rattrapage sur le « rapport constant » soit poursuivi à l'occasion de la loi de finances pour 1984. A la suite de l'action et des interventions d'un certain nombre de députés (dont Jean-Pierre SUEUR et Jean-Claude PORTHEAULT) un rattrapage d'un point des pensions des anciens combattants, à compter du 1^{er} novembre 1984, a été voté par l'Assemblée Nationale lors de la seconde lecture de la loi de finances. Il s'agit d'un nouveau pas, certes limité, mais qui permet d'avancer une nouvelle fois vers les 14,26 % de rattrapage qui avaient été définis par la commission tripartite.

INTERVENTIONS

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

- Au sujet de la situation d'un certain nombre d'entreprises du Loiret qui ont connu ou connaissent des difficultés.

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

- Au sujet de la situation des personnels du corps des enquêteurs de la police nationale, pour lui demander de mettre en œuvre dans des délais rapprochés la réforme favorable à ces personnels qui a été promise.

AUPRÈS DU MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Sur les conditions de fonctionnement des C.D.U.C., et sur le fait que dans certains cas, suite à une décision négative, le même dossier est constamment représenté devant la même commission; sur ses intentions quant à la modification de la loi d'orientation sur le commerce.

AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX PERSONNES ÂGÉES

- Au sujet du nécessaire développement des structures permettant le maintien à domicile des personnes âgées.
- Pour attirer son attention sur l'utilité de développer les systèmes de télé-alarme.
- Pour lui demander que soit facilité l'accès au crédit mobilier ou immobilier pour les personnes âgées.

AUPRÈS DU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

- Pour lui demander d'intervenir auprès des autorités soviétiques, chiliennes, afghanes pour que soient libérés un certain nombre de prisonniers d'opinion.

AUPRÈS DU MINISTRE DES TRANSPORTS

- Pour obtenir sur fonds d'État les crédits nécessaires au doublement de la déviation de BRIARE, qui est le tronçon routier le plus dangereux du Loiret, et l'un des plus dangereux de France. Le cabinet du Ministre a assuré à M. SUEUR et à M. POULAIN, Maire de Briare, que la plus grande partie du doublement de cette déviation serait financée en 1984.
- Pour lui demander que la réduction de 30 % accordée actuellement pour leur vie entière aux parents ayant élevé 5 enfants le soit à compter de 4 enfants.
- Pour lui demander d'examiner la possibilité d'accorder une réduction sur les tarifs S.N.C.F. aux étudiants issus de familles nombreuses.

À PROPOS DES FACTURES DU TÉLÉPHONE

M. Jean-Pierre SUEUR est intervenu auprès de M. Robert FABRE, Médiateur, au sujet des litiges existant entre le Ministère des Postes et Télécommunications et certains usagers qui estiment que des erreurs ont été commises dans l'établissement de leurs communications téléphoniques.

M. FABRE a notamment répondu à M. SUEUR: «*Fréquemment saisi de ce type de litige, dans lesquels l'abonné se trouve actuellement dépourvu des moyens d'apporter la preuve indiscutable du bien-fondé de sa réclamation, j'avais insisté auprès du Ministre des Postes et Télécommunications pour que le principe de la*

facturation détaillée soit définitivement retenu et rapidement mis en application. Grâce à l'avis favorable émis par la Commission Informatique et Liberté, cette disposition va pouvoir être offerte progressivement aux abonnés desservis par des commutateurs électroniques qui en feront la demande, leur donnant les moyens de contrôler plus exactement leur consommation téléphonique et de vérifier le bien-fondé de la facturation demandée par les P.T.T.; elle comporterait le nombre global de communications locales, ainsi que la date, l'heure, la durée et le nom du centre de rattachement des communications sortant de la circonscription de bases de l'abonné et serait facturée de 10 à 30 F par bimestre.

INTERVENTIONS

AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- Pour lui demander que suite aux dispositions législatives reconnaissant le service des objecteurs de conscience comme l'une des formes du service national, ceux-ci puissent bénéficier des mesures de report du paiement de l'impôt sur le revenu qui s'appliquent aux appelés. Le Ministre a donné une réponse positive.

AUPRÈS DU MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour qu'un jeune apprenti qui veut passer un second C.A.P. pour compléter sa formation puisse être autorisé à prolonger son apprentissage d'un an. Le Ministre a répondu qu'il était favorable à cette prolongation, dans certaines conditions.

AUPRÈS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'EMPLOI

- Pour lui demander dans quelles conditions les allocataires du régime UNEDIC d'assurance chômage pouvaient effectuer une activité bénévole.
- Pour attirer son attention sur les préoccupations des V.R.P.

AUPRÈS DU PRÉFET DU LOIRET

- Pour que des fonds d'État soient débloqués afin d'effectuer sur le Canal d'Orléans les travaux qui permettront d'éviter les crues de l'année dernière. Des crédits ont été récemment débloqués pour des travaux sur l'écluse de COMBLEUX.

FISCALITÉ AGRICOLE

Lors de la *seconde lecture* de la loi de Finances pour 1984, plusieurs aménagements ont été adoptés par l'Assemblée Nationale :

— *Taxe spéciale sur les conventions d'assurance* : une nouvelle rédaction a été adoptée qui maintient l'exonération des contrats conclus avec les assurances mutuelles agricoles et couvrant les biens exclusivement nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles.

— *Avances aux cultures* : un amendement a été adopté afin d'éviter que l'étalement des bénéfices correspondant à la réintégration des avances aux cultures ne soit remis en cause en cas de décès de l'exploitant ou d'apport de son exploitation à une société ou à un groupement.

— *G.A.E.C.* : afin de préserver la spécificité des G.A.E.C., un amendement a été adopté qui permettra de tenir compte du nombre d'associés pour le passage au réel.

Enfin, au sujet du « passage au réel » M. EMMA-NUELLI, Secrétaire d'État au Budget, a déclaré : « Un certain nombre d'agriculteurs et de leurs organisations se sont inquiétés des charges nouvelles que risquait de faire peser sur eux le passage du régime du forfait au régime du réel simplifié, en ce qui concerne les exigences comptables. J'affirme donc que le gouvernement est soucieux de ne pas leur faire supporter d'obligations comptables qu'ils ne seraient pas en état d'accomplir eux-mêmes. Des recommandations en ce sens seront faites au groupe de travail qui sera chargé de déterminer les modalités de la comptabilité agricole ».

EN BREF

— M. J.-P. SUEUR a été reçu, le 6/9/83, par Mme Huguette BOUCHARDEAU, Secrétaire d'État à l'Environnement, au sujet de la place réservée à l'aménagement de la Loire dans le IX^e Plan.

— M. Alain SAVARY a présidé, le 21 octobre dernier, la séance d'ouverture d'École Supérieure de l'Énergie et des Matériaux d'Orléans qui, depuis cette année, est habilitée à décerner un titre d'ingénieur. J.-P. SUEUR

était intervenu à de multiples reprises pour demander cette habilitation, qui constitue une chance pour notre région.

— Dans le cadre de sa mission sur les retraités et pré-retraités, J.-P. SUEUR a procédé d'octobre à décembre à une cinquantaine d'auditions de syndicats, organismes et associations. Il préside un groupe de travail au Secrétariat d'État aux Personnes Âgées.

INTERVENTIONS

EN 1984 : UN DÉPARTEMENT INFORMATIQUE À L'I.U.T. D'ORLÉANS

Ministre des Affaires Sociales
et de la Solidarité Nationale

Paris le 16 SEP. 1983

Le Ministre

215. No.

OR/SM/CAR.13

Monsieur le Député,

J'ai le plaisir de vous confirmer qu'un département d'Institut Universitaire de Technologie d'Informatique sera ouvert à Orléans dès la rentrée de 1984. L'arrêté portant création de ce département sera pris prochainement.

En ce qui concerne la programmation des années suivantes j'envisage l'ouverture à TOURS d'un département Génie Électrique et d'un département Technique de Commercialisation pour la période 1985-1986, sous réserve de pouvoir dégager les crédits nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain SAVARY

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Député du Loiret
ASSEMBLÉE NATIONALE
75357 PARIS

Lettre de M. Alain SAVARY
à M. SUEUR

UNE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL DE SULLY-SUR-LOIRE

Monsieur le Député,

Par courrier du 22 août 1983 vous avez attiré mon attention sur la demande de subvention formulée par l'association gestionnaire du Festival de SULLY-SUR-LOIRE.

J'ai le plaisir de vous informer qu'après avis de la commission qui s'est réunie le 3 novembre dernier pour examiner les demandes de subventions pour les festivals et associations musicales, j'ai décidé d'accorder l'aide de 40.000 F sollicitée par cette association.

Jean TERRADE.

Lettre de M. TERRADE
à M. SUEUR

6 « La lettre de votre député »

CANAL D'ORLÉANS CRÉDITS D'ÉTAT POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLUSE DE COMBLEUX

M. le Député,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'attribuer une subvention de 80.000 F au Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans pour la remise en état du sas de l'écluse de Combleux.

Jean TERRADE.

Lettre de M. TERRADE
à M. SUEUR

LA MAISON DE RETRAITE DE ST-JEAN-DE-BRAYE FINANCÉE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

21 SEP 1983

OR/SM/CAR.13

Monsieur le Député et Cher Ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de la Maison de Retraite Saint-Jean-de-Braye d'ORLÉANS pour laquelle vous sollicitez l'octroi d'un prêt de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Je vous rappelle que le Gouvernement a décidé, dans le cadre des mesures d'économies arrêtées le 25 Mars dernier, de remplacer les prêts accordés par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie, par des prêts consentis dans les mêmes conditions que pour les investissements des collectivités locales, notamment par la Caisse des Dépôts et Consommations ou ses filiales.

Seules les opérations pour lesquelles le montant de prêt avait été signé avant le 25 Mars dernier, et pour lesquelles les travaux avaient effectivement commencé à cette date, conservent le bénéfice d'un prêt de la CRAM.

Tel n'est pas le cas de l'opération que vous m'avez signalée.

Compte tenu de l'intérêt tout particulier que vous portez à la situation de la Maison de Retraite Saint-Jean-de-Braye d'ORLÉANS, et après examen attentif par mes services, j'ai le plaisir de vous faire savoir que j'ai demandé au groupe de la Caisse des Dépôts et Consommations, d'accorder dès maintenant un prêt, d'un montant équivalent, soit 1 120 000 F (Un million cent vingt mille francs).

Veuillez recevoir, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre BEREGOVY

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Député du Loiret
ASSEMBLÉE NATIONALE
75355 PARIS

Lettre de M. BEREGOVY à M. SUEUR,
(M. SUEUR a également reçu une lettre de
M. le Préfet, Commissaire de la République,
l'informant d'un financement sur fonds d'État
de 1.672.835 F)

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : 2 MILLIARDS DE TRAVAUX

M. le Député,

Vous avez attiré mon attention sur l'intérêt de poursuivre une politique active dans le domaine des économies d'énergie.

Je partage tout à fait votre analyse et c'est dans cet esprit que le gouvernement a récemment d'affecter au secteur des économies d'énergie la moitié, soit 2 milliards de francs, de la deuxième tranche du Fonds Spécial de Grands Travaux.

Ces crédits contribueront à l'équilibre de notre balance extérieure et permettront un soutien de l'activité dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment celui du bâtiment.

Pierre MAUROY.

Lettre de M. MAUROY
à M. SUEUR

A L'ASSEMBLÉE

*Jean-Pierre SUEUR a fait de nombreuses interventions à l'Assemblée Nationale lors de la session d'automne 83. Nous publions ci-dessous des résumés des principales. Mais Jean-Pierre SUEUR adressera le **texte intégral** de ses interventions à tous ceux qui en feront la demande. Écrire à J.-P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 126, rue de l'Université, 75007 PARIS.*



POLITIQUE INDUSTRIELLE

«Auteur exclusif de la première révolution industrielle, auteur principal de la seconde, l'Europe est en voie de manquer son entrée dans la 3^e révolution, celle de l'électronique. A moins que la Communauté affirme une volonté contraire et se dote des moyens nécessaires, cette menace paraît inéluctable».

C'est par cette citation du «mémoire» que le gouvernement français vient d'adresser à ses partenaires de la C.E.E. que M. Jean-Pierre SUEUR a commencé, le 11 octobre dernier, son intervention à l'Assemblée Nationale sur la politique industrielle de la France. Après avoir rappelé qu'*«il est plus facile aujourd'hui pour une entreprise française de coopérer avec une entreprise japonaise ou américaine — quitte à devenir de fait une entreprise sous-traitante — que de s'unir avec d'autres entreprises européennes»*. M. SUEUR a longuement plaidé pour une vraie politique industrielle européenne.

Il a également plaidé pour *«la clarté des choix»*: *«On ne peut à la fois investir massivement pour soutenir les industries de demain. Il faut choisir l'avenir. Mais, à vrai dire, le problème se pose autrement: le*

recours à l'électronique, à la production, à la conception et à la production assistés par ordinateur, à toutes les formes de robotique et d'automatisation est la seule manière de préserver les industries traditionnelles».

Les emplois de demain

Après avoir évoqué le programme «ESPRIT» élaboré par 12 firmes électroniques européennes avec le soutien actif de la C.E.E., M. SUEUR a déclaré *«Il faut surmonter les craintes qu'engendrent la complexité et les performances grandissantes des machines: craintes que celles-ci ne suppriment des emplois ou n'entraînent des déqualifications. Si les progrès technologiques et les gains de productivité qu'ils induisent doivent nous conduire à approfondir la réflexion sur la nature et le partage du travail, on n'a jamais par le passé développé l'emploi et l'industrie en tournant le dos aux techniques de pointe. Et le surcroît de compétences et de connaissance qu'exigent les filières nouvelles conditionnent non seulement la qualité des tâches professionnelles de demain, mais aussi l'existence d'un nombre non négligeable d'emplois».*

A L'ASSEMBLÉE

RÉFORME HOSPITALIÈRE

Dans son intervention du 10 octobre 83 sur la réforme hospitalière, M. J.-P. SUEUR a abordé successivement les deux points principaux de cette réforme: le «budget global» va dans le sens d'«une meilleure maîtrise des dépenses de santé». M. SUEUR a demandé que ses modalités d'application, durant les premiers mois, soient bien étudiées. Il a également mis le gouvernement en garde contre «l'effet pervers que serait une fuite vers certains établissements privés qui ne seraient pas soumis aux mêmes normes financières et au même souci d'économie que les hôpitaux publics».

Abordant la départementalisation, M. SUEUR a rappelé les inconvénients de l'organisation par services qui «conduit trop souvent à un éclatement de l'activité médicale, à une absence de coordination, à des doubles emplois de matériels ou à la sous-utilisation coûteuse de certains appareillages». Il a ajouté que si la départementalisation devait permettre, demain, une meilleure gestion, «c'est d'abord une logique médicale qui devra présider à la création des futurs départements et des «unités fonctionnelles au sein des départements».

En conclusion, M. SUEUR a insisté sur le fait que «cette réforme ne pourra réussir que si l'ensemble du personnel se trouve associé à sa mise en œuvre»; et il a demandé que soit revue «la composition des conseils d'administration des hôpitaux où, aujourd'hui, très souvent, une seule personne représente l'ensemble du personnel non médical, ce qui est assurément insuffisant».

JEUNESSE ET SPORTS

Intervenant lors du débat sur le budget de la Jeunesse et des Sports, le 26 octobre 83, M. J.-P. SUEUR a d'abord souligné la sensible progression (+ 10,28 %) des crédits affectés à la Jeunesse. Il a soutenu les actions «Jeunes Volon-

taires» (qui permettent aux associations de jouer un rôle actif en matière de création d'emplois) ainsi que l'opération «Été 83» (qui a permis à de nombreux jeunes de quartiers défavorisés de partir en vacances ou en stage).

Tout en prenant acte des efforts budgétaires accomplis pour la préparation des Jeux Olympiques (16 millions de Francs de crédits contre 4 millions en 1980) ou pour les équipements nécessaires au prochain championnat d'Europe de football, M. SUEUR s'est refusé à opposer sport de masse et sport d'élite, insistant sur le fait que le point de départ indispensable à toute politique sportive digne de ce nom était le développement de la pratique du sport par le plus grand nombre».

M. SUEUR a également indiqué que la signature de contrats d'objectifs et de conventions avec les associations était de loin préférable à la politique des subventions au coup par coup. Il a enfin demandé qu'un statut de l'élu associatif voie le jour rapidement.

TROISIÈME ÂGE

«Trop de personnes âgées sont hospitalisées alors que cela ne répond pas à leurs souhaits, que leur état de santé ne le justifie pas et que d'autres solutions sont possibles, moins coûteuses pour la sécurité sociale et pour les personnes âgées elles-mêmes», devait déclarer en substance M. J.-P. SUEUR le 9 novembre 1983, lors du débat budgétaire sur les crédits du Secrétariat d'État aux Personnes Âgées.

M. SUEUR a insisté sur la nécessité de continuer de transformer les hospices en maisons de retraites, auxquelles il est souhaitable d'annexer des sections de cure, et il a montré que de tels investissements permettraient finalement des économies appréciables compte tenu du coût d'une journée d'hospitalisation.

Il a également dit qu'il fallait absolument poursuivre l'effort engagé

Questions écrites

Nous publions de brefs résumés d'un certain nombre de questions écrites posées récemment par Jean-Pierre SUEUR. Faute de place, nous ne pouvons publier intégralement le texte des questions et des réponses. Les copies de toutes ces questions et de leurs réponses peuvent être obtenues en écrivant à: J.P. SUEUR, Député du Loiret, Assemblée Nationale, 101, rue de l'Université, 75007 PARIS.

Au Ministre des Affaires Sociales sur l'âge de la retraite pour les travailleurs manuels.

Au Ministre des Affaires Sociales sur les conséquences de la loi portant diverses mesures de Sécurité Sociale pour les professions artisanales.

Au Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget sur les inconvénients qu'entraîne pour les jeunes agriculteurs qui s'installent le fait que la T.V.A. ne leur est remboursée que 12 à 18 mois après l'ouverture des travaux.

Au Ministre des Affaires Sociales sur les difficultés que rencontrent les personnes indemnisées par les ASSEDIC qui atteignent l'âge de 60 ans mais qui ne justifient pas de 150 trimestres de cotisations à l'assurance vieillesse.

Au Ministre des Affaires Sociales sur l'abaissement de l'âge de la retraite pour les travailleurs non-salariés.

Au Ministre des Affaires Sociales sur les difficultés de trésorerie que rencontrent les personnes dont l'allocation de chômage cesse d'être versée à l'âge de 65 ans et qui ne perçoivent pas immédiatement leur pension vieillesse.

A L'ASSEMBLÉE

ces dernières années en faveur du « maintien à domicile ».

Il a souligné les efforts accomplis pour « plus d'équité » dans l'accès aux services des aides-ménagères et pour doter les aides-ménagères d'une convention collective. Il a aussi noté la très forte progression du nombre de services de soins à domicile en deux ans: il y avait en 1981 92 services, représentant 3.000 places; il y en a aujourd'hui 521, représentant près de 20.000 places. « Je suis convaincu — a déclaré M. SUEUR — qu'il est de l'intérêt des personnes âgées et de la collectivité toute entière d'accélérer encore ce mouvement vers le maintien à domicile afin que chaque retraité, chaque personne âgée, puisse bientôt en bénéficier, quel que soit son lieu d'habitation ».

RECHERCHE

M. SUEUR a présenté cette année, comme les deux précédentes, un rapport rédigé au nom de la commission des affaires culturelles, et qui passe au crible le budget de la recherche. Après s'être réjoui de la sensible augmentation des crédits qui lui sont affectés, M. SUEUR a abordé, en présentant son rapport, le 15 novembre 83, plusieurs problèmes:

— le recrutement des chercheurs (« Un recrutement trop tardif, après la thèse nouvelle manière, risque d'entraîner un vieillissement du corps, ou une fuite des jeunes chercheurs vers le secteur privé »);

— le projet du musée des sciences et des techniques de La Villette (« sans nier l'intérêt du projet, nous souhaitons que priorité soit donnée aux investissements concourant directement au développement de la recherche »);

— les programmes mobilisateurs (dont certains doivent être « mieux définis et mieux pilotés »);

— les sciences humaines et sociales (« moyens et équipements doivent être plus équitablement répartis sur l'ensemble du territoire »; « il faut créer un organisme public de

diffusion des publications scientifiques »).

C.C.P.

Lors de la discussion du budget des P.T.T., M. J.-P. SUEUR a interrogé, en sa qualité de « député de la circonscription où se trouve le centre de chèques postaux de La Source », M. Louis MEXANDEAU, Ministre des P.T.T., sur la faible rémunération des fonds des chèques postaux déposés à la Caisse des Dépôts et Consignation, et sur le fait que la poste se trouvait « défavorisée par rapport aux banques alors qu'elle dispose d'un réseau extrêmement développé et qu'aucune autre institution ne saurait égaler ».

M. Louis MEXANDEAU a notamment répondu: « Mon collègue, M. Jacques DELORS, a donné des apaisements très nets en ce sens puisqu'il a déclaré: « la poste se modernisera: elle ne sera tenue à l'écart d'aucun des progrès qui pourraient être réalisés dans le système financier français » (...). J'estime légitime que la poste dispose de facultés élargies dans l'emploi de deux séries de ressources. D'une part, pour les 15 % de fonds collectés au titre du livret d'épargne populaire qui restent à sa disposition, soit 500 millions de francs. D'autre part, pour les 15 % des fonds des CODEVI qui, en toute logique, doivent rester à la disposition de la poste. Ce sera donc, au total, un milliard de francs qui, dès 1984, doivent pouvoir être employés par les P.T.T. plus librement que par le passé ».

FORMATION

Lors du débat sur le budget de l'Éducation Nationale, M. SUEUR a insisté, le 14 novembre 83, sur la nécessité de faire bénéficier tous les enseignants du secondaire d'une formation initiale (scientifique et pédagogique) appropriée. Il a demandé à M. SAVARY que des décisions rapides soient prises à ce sujet.

Questions écrites

Au Ministre des Affaires Sociales sur les difficultés que rencontrent les personnes bénéficiaires de l'aide médicale gratuite pour s'acquitter du forfait hospitalier.

Au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation sur les conclusions de la concertation interministérielle visant à déterminer les modalités d'accès des titulaires du diplôme de conseiller en économie sociale aux emplois relevant des services sociaux et d'hygiène gérés par les collectivités locales.

Au Ministre chargé de l'Emploi sur les contributions dans lesquelles les allocataires du régime ASSÉDIC d'assurance chômage peuvent effectuer une activité à caractère bénévole, auprès d'associations notamment, sans contrevenir à la règle d'incompatibilité prescrite par ce régime.

Au Ministre des Relations Extérieures sur le fait que certains enseignants français ayant le statut de « recrutés locaux » et exerçant au sein de centres culturels dépendant de nos ambassades ne bénéficient d'aucune couverture sociale.

Au Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget sur la date tardive du versement des compléments de ressources aux Établissements de travail protégé.

Au Ministre de la Formation Professionnelle sur les modalités d'application de son affirmation selon laquelle « la formation des formateurs des jeunes de 16 à 21 ans en stage appelle une validation homologuée ».

Au Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget sur les inconvénients que présente le mode actuel de répartition sur 4 ans de la prime de départ versée par leur entreprise à certaines personnes ayant accepté de quitter leur emploi dans le cadre d'un contrat de solidarité.

Au Ministre de l'Agriculture sur le caractère restrictif de l'article qui détermine les conditions selon lesquelles est retenu le caractère principal ou secondaire de l'activité agricole pour un pluriactif.

Au Secrétaire d'État chargé de la Santé sur les difficultés que connaissent actuellement les médecins qui refusent de payer leur cotisation à l'Ordre des Médecins.

A L'ASSEMBLÉE

CONSOMMATION

Lors du débat sur le budget du Secrétariat d'État à la Consommation, le 15 novembre 1983, M. SUEUR, après avoir souligné l'augmentation des crédits (+ 16,4%), s'est interrogé sur la politique des «contrats de qualité», récemment mise en place, demandant notamment: «*Quelles sont les possibilités de recours s'ils ne sont pas respectés? L'aspect d'argument publicitaires ne l'emporte-t-il pas sur les améliorations réelles?*».

Au sujet de l'amélioration de la sécurité des produits mis en vente, M. SUEUR a rappelé toute l'importance de la loi du 21 juillet 1983 mais il a insisté sur le fait que, pour être efficace, cette loi devrait s'appuyer sur «*une cellule d'urgence apte à instruire les dossiers urgents*» et sur «*un réseau de laboratoires suffisamment opérationnels et motivés*».

M. SUEUR a également demandé que la répartition des subventions entre les différentes associations de consommateurs tienne compte de leur importance réelle.

Il a enfin souligné l'importance d'une action de sensibilisation du public sur les problèmes de l'inflation: «*L'inflation n'est pas seulement un phénomène technique qui nous serait extérieur; elle est au cœur de nos comportements et dans l'immobilisme des rentes de situation qu'on se refuse à remettre en cause*».

CONGÉ POUR CRÉATION D'ENTREPRISE

M. SUEUR est intervenu le 23/11/83, lors du débat sur le projet de loi instituant un congé pour la création d'entreprise et un congé sabbatique. Le congé pour la créa-

tion d'entreprise, tel qu'il est défini par cette loi, est une forme d'autorisation d'absence d'une durée d'un ou deux ans. Cette suspension du contrat doit être l'occasion de faire naître, ou de reprendre, une entreprise et de la conduire jusqu'à un premier équilibre, le créateur dirigeant personnellement l'entreprise nouvellement créée. Le congé sabbatique est une forme d'autorisation d'absence d'une durée de six à douze mois, pendant laquelle le contrat de travail est suspendu pour convenance personnelle.

Ce projet de loi fixe les conditions d'application de ces deux types de congés et établit une série de dispositions visant à les rendre compatibles avec le bon fonctionnement de l'entreprise.

M. SUEUR a notamment déclaré que ce texte avait pour but de «*partager le plus largement possible la liberté d'entreprise. Il ne suffit pas de dire sur tous les tons: «créez votre entreprise!», comme on l'a dit par le passé. Il faut en créer les conditions (...). Demain la création d'emplois et l'essor de notre industrie passeront tout autant par les P.M.E. que par les grandes entreprises (...). Ce texte donnera plus de souplesse à la vie de travail. Il va d'ailleurs dans le sens de ce qui existe déjà dans plusieurs pays industriels. La répartition entre temps de travail et temps choisi ne doit pas être immuable*».

CONGÉ PARENTAL

M. J.-P. SUEUR est intervenu le 24/11/83 lors de la discussion du projet de loi relatif au congé parental d'éducation et au travail à mi-temps des parents d'un jeune enfant. Il a noté que ce texte assurait l'égalité entre les parents, puisque le père comme la mère pourront désormais bénéficier des dispositions du nouveau texte, ensemble ou alternativement. Ensuite, le congé parental ne

Questions écrites

Au Ministre du Commerce Extérieur et du Tourisme sur le fait que de très nombreux hôtels ne sont pas accessibles aux handicapés.

Au Secrétaire d'État chargé de la Santé sur le fait que les personnes qui désirent exercer la profession de sage-femme doivent passer un concours national dans la région où elles ont leur domicile habituel, et qu'il n'existe pas de possibilité de mutation d'une région à une autre lorsque les promotions d'une région sont complètes.

Au Ministre des Affaires Sociales pour savoir s'il envisage d'étudier et de proposer des modifications aux règles de désignation des membres des conseils d'administration des centres de traitement de l'information des organismes de sécurité sociale.

Au Ministre des Affaires Sociales pour lui demander de lui indiquer dans quels délais interviendra la désignation des représentants du personnel dans les conseils d'administration des organismes nationaux de sécurité sociale ainsi que les élections des représentants du personnel auprès des conseils d'administration des caisses locales, régionales et nationales de sécurité sociale.

Au Ministre des Affaires Sociales sur le projet de rattachement du personnel administratif des échelons régionaux du contrôle médical à la caisse nationale d'assurance maladie.

Au Ministre des Affaires Sociales sur la faiblesse des taux de remboursement des frais de prothèses auditives et de lunetterie par les organismes de sécurité sociale.

Au Ministre des Affaires Sociales sur le délai de mise en application du texte abrogeant la franchise de 80 F pour la 26^e maladie que le gouvernement envisageait de publier en 1983.

Au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation sur l'application des articles du Code des Communes relatifs à la présence obligatoire aux opérations funéraires d'un commissaire de police et à l'attribution à celui-ci d'une rémunération sous forme de vacation.

Au Ministre des Transports sur la possibilité d'autoriser la S.N.C.F. à accorder une réduction de 30% aux parents qui ont élevé 4 enfants.

A L'ASSEMBLÉE

devra plus être obligatoirement pris immédiatement après le congé maternité ou le congé pour adoption. De plus, « *alors qu'auparavant, l'interruption de travail devait être totale, le nouveau projet innove en ce qu'il autorise le travail à mi-temps* ». Les salariés pourront en effet bénéficier du mi-temps ou du congé à plein temps pendant une durée initiale d'un an qui pourra être prolongée une fois dans la limite totale d'une période de deux ans.

M. SUEUR a posé, avec d'autres parlementaires, la question de la couverture sociale durant la seconde année du congé parental. En réponse, Mme Georgina DUFOIX a déposé au nom du gouvernement un amendement, qui a été adopté, disposant que les bénéficiaires du congé parental verront leur droit aux prestations en nature de l'assurance maternité et de l'assurance maladie prorogé « *de douze mois maximum dans la limite de la durée du congé* ».

PUBLICITÉ COMPARATIVE

Lors de la séance de « questions au gouvernement » du 7/12/83, M. SUEUR a abordé la question de la « publicité comparative » dans les termes suivants : « *Un certain nombre d'associations de consommateurs ont manifesté leurs réserves et leurs critiques devant la perspective d'une légalisation dans notre pays de la publicité comparative, ou d'un développement, dans les faits de cette pratique. En effet, les deux termes de « publicité comparative » peuvent apparaître comme contradictoires. Les comparaisons de prix risquent de perdre de leur crédibilité dès lors qu'elles seraient établies à des fins publicitaires. Et, sur le principe, l'objectivité indispensable aux comparaisons entre les prix de vente peut apparaître contradictoire avec le fait que ces comparaisons soient commanditées et exploitées par des sociétés commerciales qui seraient à la fois juges et parties* ».

Mme Catherine LALUMIÈRE a répondu à M. SUEUR en se référant aux diverses dispositions en vigueur (article 1382 du Code Civil; article 422 du Code Pénal; article 44 de la loi du 27 décembre 1973 qui prévoit des sanctions pénales en cas de publicité mensongère). Le Secrétaire d'État à la Consommation prépare par ailleurs une série de dispositions à ce sujet.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au nom du groupe socialiste, M. SUEUR a longuement répondu, le 9/12/83, aux arguments exposés par M. Laurent SCHWARTZ à l'encontre du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Il a contesté que « *la nomination par l'autorité administrative serait synonyme de qualité, alors que les processus électifs engendraient nécessairement la médiocratie* », et a ajouté : « *je ne vois pas en quoi la qualité de la science serait conditionnée par le fétichisme des situations acquises et des rapports hiérarchiques existants* ». M. SUEUR a indiqué qu'il se refusait au « *passéisme* » et que l'université devait affronter la situation nouvelle d'avoir à former un million d'étudiants. Il a plaidé pour une « *professionnalisation s'appuyant sur la nécessaire culture générale qui, seule, peut aider à préparer les conversions futures* ». Indiquant son accord avec M. Laurent SCHWARTZ lorsque celui-ci écrit : « *On n'a de toute façon le choix qu'entre une sélection aveugle par l'échec, et une sélection démocratique par l'orientation* », il a souhaité que ce second terme de l'alternative soit retenu, afin d'éviter « *l'élimination de plus de la moitié des étudiants dès la première année, qui constitue un véritable gâchis* ». Il a conclu par ces mots « *L'université est à reconquérir, comme lieu de la rencontre et de la confrontation entre les savoirs, les cultures et les pratiques* ».

Questions écrites

Au Ministre des Affaires Sociales sur les conséquences que peut avoir pour certains salariés l'application de l'Art. 3 du décret n° 82.991 du 24 novembre 1982.

Au Ministre des Affaires Sociales sur le fait que l'allocation logement est accordée à partir de 65 ans en fonction des revenus des demandeurs et lui demander s'il envisage d'abaisser à 60 ans la condition d'âge pour prétendre à cette allocation.

Au Ministre des Affaires Sociales sur la situation des retraités ayant obtenu la liquidation de leur retraite à taux réduit avant 65 ans et dont la révision devait être opérée ultérieurement au 1^{er} avril 1983 afin d'en porter le montant au niveau de l'A.V.T.S.

Au Ministre du Commerce et de l'Artisanat sur le fait qu'il arrive fréquemment que lorsqu'un dossier d'ouverture d'une surface commerciale de plus de 1.000 m² donne lieu à une décision négative de la Commission d'Urbanisme Commercial, le pétitionnaire représente le même dossier le même jour ou dans un délai rapproché devant la même commission.

Au Ministre de la Justice pour lui demander de lui indiquer combien de conciliateurs sont actuellement en fonction, quelle est leur répartition géographique, quel bilan il dresse de l'action de ceux-ci et s'il entend à l'avenir développer cette fonction.

Au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation sur la situation des personnels du corps des enquêteurs de la police nationale.

Au Ministre de l'Éducation Nationale sur le fait qu'il n'existe pas de système d'équivalence permettant aux élèves des classes préparatoires aux écoles supérieures de commerce d'accéder directement à la seconde année d'un D.E.U.G. à dominance économique.

REPÈRES... REPÈRES... REPÈRES... REPÈRES

30 MOIS D'ACTION POUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

L'action menée en faveur des commerçants et artisans s'est traduite par la mise en œuvre de mesures significatives, aussi bien pour faire face à l'avenir en soutenant leur activité économique que pour répondre à leurs aspirations sociales légitimes.

1. L'AMÉLIORATION DU STATUT DU COMMERÇANT ET DE L'ARTISAN

• *Un pas décisif vers l'égalité sur le plan social et fiscal a été fait.*

Les conjoints de commerçants et d'artisans sont, depuis la loi du 10 juillet 1982, dotés d'un véritable statut : ils peuvent choisir entre trois options (collaborateur, salarié et associé) en fonction de leur situation personnelle et celle de l'entreprise. Cette loi assure une protection sociale et des droits propres en matière de retraite.

La protection sociale des retraités est améliorée. Une nouvelle formule d'aide aux commerçants et artisans âgés, l'indemnité de départ, permet à ceux qui sont en difficulté de se retirer dans de meilleures conditions ; de nouvelles dispositions permettent aux inaptes de bénéficier de cette indemnité. Le taux des cotisations de retraites a été réduit de 10 à 15 % en octobre 1981, les retraites et pensions de reversion sont progressivement revalorisées. Les conjoints travaillant dans l'entreprise familiale bénéficient maintenant d'une allocation maternité et d'une indemnité de remplacement.

Un calendrier pour l'harmonisation de la protection sociale a été fixé. Actuellement, les problèmes des indemnités journalières et de l'abaissement de l'âge de la retraite sont en cours de discussion.

La loi de finances pour 1983 a permis l'extension de l'abattement des 20 % par la création d'un système de comptabilité super simplifiée et l'octroi d'un crédit d'impôt de 2.000 F pour couvrir les frais d'adhésion à un centre de gestion agréé.

2. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE COMMERCIALE ET ARTISANALE

• *La loi sur la formation continue, votée le 23 décembre 1982, est entrée pleinement en application.*

Elle permet l'amélioration de la qualification des artisans mais aussi de leurs salariés et de leurs conjoints. Elle permet notamment leur initiation à la gestion. Elle met enfin en place, effaçant le rendez-vous manqué de la loi de 1971 sur la formation continue, une véritable éducation permanente dans l'artisanat avec le relais des chambres de métiers et des organisations professionnelles nationales.

L'apprentissage — véritable formation en alternance avant la lettre — qui allie formation théorique et stage pratique en entreprise, sera progressivement revalorisé. C'est

tout le sens des mesures sur l'apprentissage adoptées lors du Conseil des ministres du 7 septembre dernier.

Il a été notamment décidé d'augmenter la durée d'enseignement théorique par les C.A.P. de haute technicité, d'ouvrir la possibilité de C.A.P. complémentaire ou d'une 3^e année d'apprentissage.

Par ailleurs, la qualité pédagogique sera renforcée. Elle passera par une amélioration du statut des enseignants et des conditions d'agrément des maîtres d'apprentissage. Il est important que cette filière, qui assure un taux d'insertion professionnelle des jeunes titulaires d'un C.A.P. supérieur à 70 %, connaisse le développement qu'elle mérite.

L'entreprise artisanale mérite également une politique particulière. 850.000 entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire. Ce tissu vivant et dynamique doit être libéré des trop nombreuses contraintes accumulées au fil des ans. Il faut encourager l'initiative et la responsabilité individuelles. Dans ce domaine, le Gouvernement a voulu faire un effort particulier. Les artisans peuvent consolider la structure financière de leur entreprise, depuis 1982, en bénéficiant, comme les P.M.E., de prêts participatifs sous une forme simplifiée. Ils peuvent également recourir, pour le financement de leur entreprise, aux prêts bonifiés et super bonifiés qui ont augmenté de 50 % environ depuis 1981. Pour 1983, 7 milliards 200 millions de F de prêts spéciaux ont été ainsi débloqués.

Enfin, la loi sur les coopératives artisanales qui entrera très prochainement en application constitue, dans certaines branches, une réponse bien adaptée à l'évolution des activités économiques.

LOGEMENT

Des mesures pour la relance de la construction

Le 2 décembre dernier, le ministre de l'Urbanisme et du Logement annonçait une série de mesures destinées à soutenir le secteur de la construction :

— En facilitant l'accès à la propriété pour les familles à revenus modestes, grâce à la baisse des mensualités (en moyenne 15 % des prêts aidés P.A.P.).

— En permettant la réalisation, en centre villes, d'un plus grand nombre de programmes immobiliers d'accès à la propriété, grâce au relèvement des prix plafond des prêts conventionnés (P.C.) : + 15 %.

1. Les prêts à l'accès à la propriété

• *La quotité des P.A.P.* (c'est-à-dire la proportion du prix du logement couverte par le prêt aidé), est fortement augmentée. En secteur diffus, le prêt forfaitaire est majoré de 10 % pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 70 % des plafonds de ressources réglementaires et de 10 % pour les autres. En secteur groupé la quotité maximale du P.A.P. passera respectivement de 80 % à 85 % et de 70 à 75 % du prix de vente des logements pour ces deux catégories de ménages.

REPÈRES... REPÈRES... REPÈRES... REPÈRES.

- *Le taux des prêts complémentaires aux P.A.P. va être prochainement abaissé.*

L'objectif est de rapprocher dans un très proche avenir le taux des prêts complémentaires de celui des prêts conventionnés.

2. Les prêts conventionnés

- *Les prix plafonds applicables en matière de prêts conventionnés sont majorés de 15 %.* Cette disposition favorisera la relance des opérations de promotion publique ou privée.

- Il a été décidé, d'autre part, de *reconduire*, au-delà du 31 décembre 1983, *la possibilité de financer les travaux d'amélioration du logement.* Car la demande, importante, a également des effets positifs sur l'activité des petites entreprises.

LA POLITIQUE FAMILIALE

Depuis 1981, le Gouvernement a mis en place une politique familiale globale, concrétisée aujourd'hui dans les priorités du IX^e Plan. Ces objectifs s'articulent autour de deux grands axes :

— Simplifier le système d'aides aux familles :

La création d'une allocation au jeune enfant sera proposée aux partenaires sociaux et familiaux; cette nouvelle prestation serait versée pour tout enfant dès le début de la grossesse, et jusqu'à l'âge de trois ans. Elle se substituerait à diverses aides existantes : allocations pré et post-natales, prêts aux jeunes ménages, complément familial servi aux enfants de moins de trois ans.

Afin d'aider plus spécialement les familles nombreuses, plusieurs améliorations de la législation fiscale seront étudiées et le Gouvernement engagera un réexamen d'ensemble des aides monétaires à la famille.

— Permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale :

Le congé parental sera désormais ouvert à chacun des deux parents; il pourra être pris à mi-temps et être renouvelé si sa durée initiale a été fixée à un an.

De plus, à partir de la naissance du 3^e enfant, la prise de ce congé sera facilitée par le projet actuellement soumis à la concertation d'associer une rémunération au congé parental. Cette rémunération, instituée sous forme de prestation familiale, serait de l'ordre de 1.000 F par mois, ou de 500 F dans le cas d'un congé à mi-temps. Elle aura pour but principal d'atténuer la perte de revenu pour ceux et celles qui souhaitent se consacrer aux soins du jeune enfant.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La nouvelle loi votée au Parlement sur la M.S.A. accorde aux salariés relevant des législations sociales agricoles une plus grande responsabilité dans la direction des organismes de protection sociale auxquels ils appartiennent. Les principales mesures sont les suivantes :

- l'élection directe des délégués cantonnaux;
- une nouvelle composition du Conseil d'Administration : il y aura désormais 10 représentants des exploitants agricoles, 8 représentants des salariés, 5 représentants des

employeurs en main-d'œuvre, 2 représentants des familles dont un salarié et un non-salarié et 2 représentants des personnels de la M.S.A. (avec voix consultative);
— la création de deux comités de gestion : celui de la protection sociale des salariés, celui de la protection sociale des non-salariés.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour la troisième année consécutive c'est l'une des priorités de l'autorité gouvernementale.

Malgré le contexte de rigueur, 15 milliards de F seront affectés à la formation professionnelle en 1984, soit une augmentation de 12,50 % par rapport en 1983.

Au total, la progression des crédits aura été de 85 % en trois ans.

Les priorités :

Développement des actions en faveur des jeunes : progression de 9,6 % par rapport à 1983.

Formation aux nouvelles technologies : l'ensemble des actions entreprises dans le domaine de l'électronique, la productique, l'agro-alimentaire, le bâtiment et les travaux publics progresse de 15,6 %.

Accroissement des capacités d'accueil des établissements scolaires : pour scolariser 20.000 jeunes de plus de 1983 et 1984.

Poursuite de l'effort de rénovation et d'ouverture de la pédagogie : développement des séquences éducatives en entreprises, modernisation du parc de machines-outils et implantation de micro-ordinateurs.

Création de 700 postes d'enseignants de L.E.P. et L.E.T., 800 création d'emplois de personnel d'enseignement, d'encadrement et d'orientation opérées par transformation d'emplois, augmentation des crédits d'heures supplémentaires (+ 52 millions de F).

A PROPOS DE LA DETTE PUBLIQUE

Les emprunts d'État sont nécessaires pour assurer un développement économique et social harmonieux. On entend cependant beaucoup de contre-vérités aujourd'hui sur « l'endettement de la France ».

Il faut noter en effet :

— Que le besoin de financement des administrations, y compris la sécurité sociale, est en France moins élevé qu'à l'étranger : selon les statistiques de l'O.C.D.E., ce besoin de financement est le suivant dans divers pays :

France : 3,4 % du P.I.B.
Japon : 3,4 % du P.I.B.
R.F.A. : 3,7 % du P.I.B.
U.S.A. : 4,4 % du P.I.B.
Canada : 6,5 % du P.I.B.

— Que le **pourcentage de la dette publique représente :**

En France : 16,5 % du P.I.B.
En R.F.A. : 18,2 % du P.I.B.
Aux U.S.A. : 28 % du P.I.B.
En G.-B. : 38,5 % du P.I.B.
Au Japon : 39,1 % du P.I.B.

REPÈRES... REPÈRES... REPÈRES... REPÈRES

LE CONTRAT DE PLAN RÉGION ÉTAT :

Une chance pour la Région Centre

Le Plan a été souvent considéré dans notre pays comme un exercice un peu abstrait et théorique, même si le Général de Gaulle en avait proclamé « l'ardente obligation ».

Nous avons voulu, dans ce domaine aussi, changer les choses.

Désormais, le Plan se concrétisera par toute une série de **contrats** précis et chiffrés qui seront signés entre l'État et les régions.

Par ces documents, l'État et les régions s'engageront à verser chacun leur concours financier pour toute une série d'opérations qui seront mises en œuvre durant une période de cinq ans.

La liste de ces opérations, et surtout la part de la Région et de l'État dans leur financement, donnent lieu depuis plusieurs mois à des négociations entre les régions (et donc, la Région Centre) et l'État, représenté dans chaque région par le Préfet, commissaire de la République.

C'est une grande nouveauté. Le Plan n'est plus imposé depuis Paris. Il est discuté dans chaque région.

C'est pourquoi le « projet de contrat de Plan » était l'un des enjeux essentiels de la réunion de décembre du Conseil Régional.

L'« avant projet », tel qu'il était arrêté en décembre, comprend de nombreux aspects positifs. On peut, en particulier, se réjouir de l'effort financier que l'État consent à faire conjointement à la région pour nos universités. En effet, pour la seule université d'Orléans, la future Faculté des Lettres, les locaux de l'École d'Ingénieurs ainsi que du département informatique de l'I.U.T. y sont inscrits. Nos universités seront appelées à jouer un rôle croissant pour préparer les jeunes aux emplois de demain, qui exigeront une qualification toujours plus élevée. C'est donc une bonne décision.

Sur divers points, j'ai demandé, au nom du groupe socialiste, que l'avant-projet soit modifié.

— **Logement.** L'avant-projet limitait le financement aux opérations en centre ville ou centre bourg, et donc excluait la réhabilitation des quartiers périphériques et des zones de H.L.M. particulièrement dégradées. Nous avons proposé que ces réhabilitations, loin d'être exclues, soient considérées comme prioritaires, conformément aux choix du plan national.

— **Culture.** Dans l'état actuel de l'avant-projet, l'action culturelle se réduit au soutien aux métiers d'art. Nous avons demandé que les principales orientations de la convention culturelle signée il y a deux ans entre l'État et la Région Centre (et portant sur le théâtre, la musique, les arts plastiques, etc.) soient reprises et concrétisées dans le contrat de Plan.

— **Équipement des L.E.P. et lycées.** Nous avons demandé que le programme d'équipement en micro-ordinateurs et machines à commande numérique, soit majoré, l'État étant prêt à aller plus loin si la région, de son côté, augmente sa participation. Il s'agit en effet d'une priorité: les jeunes doivent travailler sur des machines et équipements modernes.

— **Énergie Nouvelle et économies d'énergie.** Nous avons demandé une augmentation des crédits affectés à ce programme, et une action incitative plus nerveuse de la Région Centre en ce domaine.

— **Bois.** De même, compte tenu de l'importance attachée au développement de la filière bois dans notre région, nous avons souhaité une enveloppe financière plus importante.

— **Transports.** Nous avons demandé que le contrat ne se limite pas aux infrastructures routières mais intègre aussi les transports collectifs (S.N.C.F., etc.).

Le groupe socialiste a ainsi joué pleinement son rôle, dans le cadre de cette procédure nouvelle, qui montre que, pour nous, la décentralisation n'est pas un vain mot.

Jean-Pierre SUEUR,
Président du groupe socialiste
au Conseil Régional.

UN AMENDEMENT DE M. J.-P. SUEUR A LA LOI SUR LES COMPÉTENCES

Dans sa séance du 25 juin 83, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement de M. J.-P. SUEUR, Député du Loiret, à la loi sur la répartition des compétences. Cet amendement est ainsi rédigé: « Dans le cadre des orientations du plan national, la région peut définir des plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur et déterminer des programmes pluri-annuels d'intérêt régional en matière de

recherche. La région est consultée sur les aspects régionaux de la carte des formations supérieures et de la recherche ».

Bien que les politiques de recherche et d'enseignement supérieur relèvent principalement de l'État, cet amendement vise à établir dans le texte de la loi le rôle que la région peut jouer en ces domaines.

REPÈRES... REPÈRES... REPÈRES... REPÈRE

— Que le montant des emprunts effectués ces dernières années est relativement stable :

1980 : 31 milliards de F
1981 : 25 milliards de F
1982 : 40 milliards de F
1983 : 35 milliards de F.

LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les derniers chiffres disponibles montrent les tendances suivantes :

— **Retour à l'équilibre des transactions courantes :**

1^{er} trimestre 1983 : — 27.412 millions de F
2^e trimestre 1983 : — 7.629 millions de F
3^e trimestre 1983 : + 2.366 millions de F.

— **Le redressement du commerce extérieur :** durant le 3^e trimestre 1983 :

Les exportations agro-alimentaires augmentent de 16 % ;
Les exportations industrielles augmentent de 4 % ;
Les échanges invisibles (négoce international, services, transferts unilatéraux) se soldent par un excédent de 4.827 millions de F.

JEUNESSE :

BILAN DU PROGRAMME

« ÉTÉ-VACANCES JEUNES 1983 »

Ce programme répondait à trois objectifs :
— assurer le départ en vacances du plus grand nombre, notamment des jeunes défavorisés ;
— animer les loisirs de ceux qui ne partent pas ;
— enrichir le contenu de l'action culturelle et sociale menée sur les lieux de vacances.

Parmi les actions menées en collaboration avec les collectivités territoriales et les associations figurent notamment :

— « **Vacances et Loisirs pour tous** » : 536 centres d'animation de jeunes ont proposé des activités physiques de plein air, culturelles, scientifiques et techniques. 500 animateurs occasionnels ont été recrutés.

— « **Prévention été 1983** » : 11 départements ont été concernés, 25 conventions signées avec des associations.

— « **Point accueil jeunes** » : 450 ont fonctionné cet été, ils ont accueilli 50.000 jeunes.

— « **Un été pour l'avenir** », opération menée à l'initiative du Centre Mondial Informatique et ressource humaine : 100.000 jeunes ont pu être initiés à la micro-informatique.

— **Les centres de vacances** ont accueilli un million d'enfants.

— **Les chantiers de jeunes** : 200.000 jeunes y ont participé.

— **Les auberges de jeunesse** : plus d'un million de nuitées ont été offertes aux jeunes cet été.

— « **Faites du sport pendant les vacances** » : cette opération, menée en concertation avec le mouvement sportif vise à favoriser l'ouverture des équipements municipaux, scolaires, universitaires ou militaires en période de vacances scolaires.

BUDGET 1984 :

QUELQUES MESURES FISCALES

Impôt sur les grandes fortunes : augmentation de 6 % du seuil d'imposition et des tranches du barème.

Impôt sur les successions : allègement des petites et moyennes successions en ligne directe et entre époux. L'abattement de 175.000 F (en vigueur depuis de nombreuses années) en 1981 passe à 250.000 F en 1983 et 275.000 F en 1984.

Taux maximum d'imposition applicable aux successions en ligne directe ou entre époux : + de 20 % pour les successions ou donations importantes.

Transmission d'entreprises au personnel :

— l'abattement applicable aux donations de titres aux salariés de l'entreprise sera porté de 10.000 F à 30.000 F par part ;

— étalement du paiement des droits relatifs aux transmissions d'entreprises.

DÉCENTRALISATION

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales en 1984

Selon le budget 1984, les concours financiers de l'État aux collectivités locales s'élèveront au total à 128,2 milliards de francs. Ils augmenteront donc de 8,3 % par rapport à l'année 1983.

1. Les subventions sectorielles

• Les *subventions de fonctionnement* s'élèveront à 8,1 milliards de francs, dont 2,58 milliards de francs destinés à compenser la perte de recettes subies par les communes du fait des exonérations d'impôt foncier.

• Les *crédits d'action sociale* atteindront 13,2 milliards de francs.

• Les *subventions d'équipement* sectorielles seront portées à 6,4 milliards de francs.

2. Les contributions globales

• *La dotation globale de fonctionnement.*

Alimentée par un prélèvement sur les recettes nettes de T.V.A. de l'État, cette dotation représente une part importante des budgets locaux (le tiers environ des ressources des communes). Pour 1984, son montant est de 62,7 milliards de francs.

• *Le fonds de compensation pour la T.V.A.*

Il s'élève en 1984 à 9,5 milliards de francs et progresse donc de 18 % par rapport à 1983.

• *La dotation globale d'équipement (D.G.E.).*

Cette dotation vise à regrouper, à terme, l'ensemble des subventions spécifiques d'investissement jusqu'alors accordées par l'État, opération par opération. Ces subventions sont désormais réparties globalement, en fonction de critères prédéterminés, entre collectivités. De la sorte, ces dernières peuvent affecter librement les sommes qu'elles reçoivent au financement des équipements de leur choix. La globalisation a été engagée en 1983. La loi de finances pour 1984 prévoit une deuxième tranche d'intégration des crédits de subventions spécifiques à la D.G.E., afin de porter le taux de globalisation de ces crédits à 60 %. Le montant de la D.G.E. figurant au budget du ministère de l'Intérieur s'établit ainsi à 1.904 milliards de francs pour les communes et à 1.497 milliards de francs pour les départements, soit un total de 3.401 milliards de francs (+ 29,9 % par rapport à 1983).

3. Les compétences nouvelles

Les collectivités locales bénéficient de compétences nouvelles. Le transfert de charges qui en résultera à terme sera compensé par un transfert de ressources, effectué pour moitié au moins sous forme d'un *transfert de fiscalité d'État* et, pour le reste, par *versement de dotations budgétaires* : dotations spécifiques ou dotation générale de décentralisation.

En 1984, de larges compétences seront décentralisées au profit des départements dans les domaines de l'aide sociale, des transports scolaires, des ports maritimes de commerce ou de pêche. Un transfert de crédits budgétaires de 7,55 milliards de francs a donc été prévu pour créer la dotation générale de décentralisation. Il s'accompagne d'un transfert de fiscalité d'État au profit des départements dont le produit serait de 11,68 milliards de francs (dont 7,68 milliards de francs pour la « vignette » et 4 milliards de francs pour les droits de mutation à titre onéreux) et d'un gain net sur la fiscalité des départements, résultant de la modification des régimes d'exonération d'impôt foncier.

VOTRE DÉPUTÉ À VOTRE SERVICE

Jean-Pierre SUEUR tient **11 PERMANENCES** chaque mois (4 à Orléans et 7 dans les chefs-lieux de canton de la circonscription). Les dates et heures en sont toujours annoncées par voie de presse.

- à **ORLÉANS-CENTRE** : au 48, Bd Alexandre-Martin.
- à **ORLÉANS-ARGONNE** : à la Mairie annexe de l'Argonne.
- à **ORLÉANS-SAINT-MARCEAU** : à la Mairie annexe de Saint-Marceau.
- à **ORLÉANS-LA SOURCE** : à la Mairie annexe de La Source.
- à **CHÉCY** : Salle des Plans, près de la Mairie.
- à **LA FERTÉ-SAINT-AUBIN** : au foyer André-Richet.
- à **JARGEAU** : à la Mairie.
- à **OLIVET** : au Centre Culturel d'Yvremont.
- à **SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : à sa salle municipale, près de la Mairie.
- à **SAINT-JEAN-LE-BLANC** : à la salle municipale, près de la Mairie.
- à **SULLY-SUR-LOIRE** : à la Mairie.

Pour être davantage à votre service, Jean-Pierre SUEUR a également entrepris de tenir, de surcroît, des permanences (à intervalles moins rapprochés) dans les autres communes de la circonscription. Celles-ci seront annoncées dans la presse locale.

Jean-Pierre SUEUR reçoit également sur rendez-vous : **téléphoner au 53.25.40.**

**La permanence de Jean-Pierre SUEUR se trouve au
48, boulevard Alexandre-Martin, ORLÉANS, Tél. 53.25.40
On peut également joindre Jean-Pierre SUEUR à
l'ASSEMBLÉE NATIONALE,
101, rue de l'Université, 75007 PARIS, Tél. 297.60.00.**

Jean-Pierre SUEUR reçoit volontiers les **groupes** qui demandent à visiter l'Assemblée ou à assister à une séance. Mais en raison du nombre limité de places, **IL EST PRUDENT DE CONTACTER SON SECRÉTARIAT LONGTEMPS A L'AVANCE.**

LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉ paraît plusieurs fois par an; elle est envoyée aux élus, aux responsables d'associations, de syndicats, etc... et à tous ceux qui en font la demande.
Envoyez le coupon ci-dessous à J-P. SUEUR, 48 Bd A. Martin - 45000 ORLÉANS

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

désire recevoir la lettre d'information de J-P. SUEUR.